

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 6



## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

|   |   |
|---|---|
| <b>1.1 Identificateur de produit</b>  | 100121<br>Rage Xtreme   |
| <b>1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b> | la réparation automobile  |
| <b>1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>                      | ITW Evercoat<br>a division of Illinois Tool Works Inc.<br>6600 Cornell Road<br>Cincinnati, OH 45242<br>513-489-7600 |
| <b>1.4 Numéro d'appel d'urgence</b>   | CHEM TEL: +1-813-248-0593   |

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

|  |   |
|--|---|
| <b>Classification conformément règlement (CE) no 1272/2008</b> | Sensibilisation respiratoire, catégories de danger 1<br>Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1<br>Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2<br>Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2<br>Liquides inflammables, catégorie de danger 3 |
|--|---|

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Des étiquetages conformément au règlement (CE) n o 1272/2008.

Pictogrammes



**Mention d'avertissement** Danger

**Mention de danger** H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 6

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

## Conseils de prudence

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P284 - [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

## Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208 - Contient . Peut produire une réaction allergique.

## 2.3 Autres dangers

donnée non disponible

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Pas applicable

### 3.2. Mélanges

| Composant      | Concentration | N CAS    | (CE) No. 1272/2008  | M-Factor              | SCL                   |
|----------------|---------------|----------|---|-----------------------|-----------------------|
| Styrene        | 20,11         | 100-42-5 | Acute Tox. 4; H332<br>Acute Tox. 4; H332<br>Acute Tox. 4; H332<br>Eye Irrit. 2; H319<br>Flam. Liq. 3; H226<br>Skin Irrit. 2; H315 | donnée non disponible | donnée non disponible |
| Acid anhydride | 1,3           | 85-43-8  | Aquatic Chronic 3; H412<br>Eye Dam. 1; H318<br>Resp. Sens. 1; H334<br>Skin Sens. 1; H317<br>EUH208                                | donnée non disponible | donnée non disponible |

Pour le texte complet des mentions de danger-H mentionnées dans cet article, voir chapitre 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 6

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| <b>Inhalation</b>                    | Emmener à l'air libre. En cas de difficulté respiratoire, faire administrer l'oxygène par un personnel formé. Si la victime a cessé de respirer, effectuer la respiration artificielle et faire administrer l'oxygène par un personnel formé. Consulter un médecin immédiatement. Consulter un médecin immédiatement. Garder la victime au chaud et au calme. Si la victime a cessé de respirer, dégager les voies respiratoires, desserrer le col et la ceinture et effectuer la respiration artificielle. En cas de respiration difficile, il serait peut-être bon d'administrer de l'oxygène à condition que ce soit fait par un personnel compétent de préférence sur les conseils d'un médecin. |
| <b>Contact avec les yeux</b>         | Rincer les yeux à grande eau pendant 20 minutes au moins en soulevant les paupières souvent. Pencher la tête pour empêcher que le produit ne s'approche de l'oeil non contaminé. Consulter un médecin immédiatement et surveiller l'oeil chaque jour selon les conseils du médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande d'eau. Après le rinçage initial, enlever les lentilles de contact et continuer de rincer à grande eau pendant 15 minutes. Se faire examiner et tester les yeux par un personnel médical.  |
| <b>Contact avec la peau</b>          | Laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste. Enlever les vêtements contaminés et continuer à rincer à grande eau. Consulter un médecin si les symptômes persistent Laver les vêtements avant de les remettre.   |
| <b>Ingestion</b>                     | Ne pas provoquer le vomissement et consulter un médecin immédiatement. Boire deux verres d'eau ou de lait pour diluer. Porter cette fiche technique santé-sécurité à l'attention du personnel médical. Ne provoquer le vomissement que sous la direction d'un personnel médical.   |
| <b>Auto protection du secouriste</b> | donnée non disponible  |

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptôme** Voir la section 4.1

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note aux Docteur** Aucune information supplémentaire disponible en matière de secours d'urgence.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

---

### 5.1 Moyens d'extinction

**Suitable extinguishing media** Utiliser de la mousse résistant à l'alcool, du gaz carbonique ou un produit chimique sec pour combattre un incendie. L'eau peut être inefficace mais des vaporisateurs d'eau peuvent être utilisés pour éteindre un incendie s'ils sont dirigés à la base des flammes. On peut aussi utiliser l'eau pour absorber la chaleur et empêcher les matériaux exposés au feu de se trouver endommagés. Gaz carbonique Produit chimique sec

**Agents d'extinction non appropriés** donnée non disponible

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 6

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Risques d'incendie et / ou d'explosion** Les vapeurs peuvent s'enflammer au contact d'étincelles, de flammes ou autres sources d'ignition si le produit se trouve au-delà de son point éclair, provoquant un incendie (de classe B). Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer vers une source d'ignition et créer un retour de flammes.

**Produits de combustion dangereux** Gaz carbonique, Oxyde de carbone, Anhydride phthalique, Hydrocarbures

## 5.3 Conseils aux pompiers

**Méthodes et protection de lutte contre l'incendie** Ne pas s'approcher d'un incendie sans protection adéquate, ce qui comprend un appareil de respiration autonome et un équipement de protection complet. Lutter contre l'incendie d'une distance raisonnable et d'un emplacement protégé étant donné la présence potentielle de vapeurs dangereuses et de produits de décomposition. Les composants inflammables de ce produit peuvent être plus légers que l'eau et brûler en flottant à la surface.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

---

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** Le personnel non-urgence doivent être dégagées de la zone.

**Pour les secouristes** Le nettoyage du produit déversé ne devrait pas avoir d'effets nocifs sur la santé si tout contact peut être évité. Suivre les recommandations en matière d'équipement de protection individuelle décrites à la Section VIII de cette fiche technique santé-sécurité.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** donnée non disponible

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Aucune directive particulière en matière de nettoyage. Rassembler et mettre à la poubelle. Couper les sources de l'ignition; y compris l'équipement électrique et les flammes. Interdire de fumer. Utiliser un absorbant inerte comme le sable ou la vermiculite. Placer dans conteneur fermé et correctement étiqueté.

**6.4 Référence à d'autres sections** Référez-vous à la section 13 pour les informations de disposition

## SECTION 7: Manipulation et stockage

---

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Le produit irrite légèrement. Eviter toute exposition inutile. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains avant de manger. Utiliser une ventilation adéquate. Eviter tout contact avec le produit. Eviter de respirer poussières ou fumées, n'utiliser que dans des endroits bien ventilés.

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 6

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ranger dans un endroit frais, sec et aéré. Isoler des matières et des conditions incompatibles. Conserver le(s) conteneur(s) fermés. Entreposer dans un endroit frais. Eloigner de la chaleur, des étincelles et d'une flamme. Entreposer dans un conteneur fermé hermétiquement.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

la réparation automobile

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Des valeurs limites d'exposition professionnelle

| Nom chimique | ACGIH TLV-TWA | ACGIH STEL                              | IDLH                  |
|--------------|---------------|---|-----------------------|
| Styrene      | 20 ppm        | 40 ppm STEL; 170 mg/m <sup>3</sup> STEL | donnée non disponible |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les composants de ce produit. Utiliser une ventilation du gaz d'échappement locale ou autres contrôles techniques pour minimiser l'exposition et assurer un environnement confortable à l'opérateur. .

#### Mesures individuelles de protection, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

#### Appareil de protection des yeux/du visage

Porter des lunettes chimiques de sécurité avec protection latérales lorsqu'on manipule ce produit. Ne pas porter de lentilles de contact. Wear splash-proof safety goggles if material could be misted or splashed into eyes. Porter des lunettes de sécurité si le niveau de poussière dépasse la limite d'exposition.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Aucune information disponible

##### Autre protection cutanée

Pas normalement considéré comme un danger pour la peau. Si certaines conditions d'utilisation présentent un risque de contact cutané, suivre les règles d'hygiène et appliquer une crème protectrice sur les mains avec ou sans gants chirurgicaux étanches. Se laver les mains et autres parties du corps exposées à l'eau et avec un savon doux avant de manger, boire et avant de quitter le travail.

#### Protection respiratoire

Une protection respiratoire peut être exigée pour éviter la surexposition lorsqu'on manie ce produit. Le système de ventilation général ou local est le moyen de protection préféré. Utiliser un appareil de protection respiratoire si le système de ventilation général de la pièce n'est pas disponible ou est insuffisant pour éliminer les symptômes. Observer un programme de protection respiratoire qui satisfait à la norme 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2 à chaque fois que les conditions sur le lieu de travail justifient l'utilisation d'un appareil de protection respiratoire. Une protection respiratoire peut être exigée en plus de la ventilation en fonction des conditions d'utilisation.

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 6

Dangers thermiques donnée non disponible

Contrôles d'exposition  
environnementale donnée non disponible

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

---

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |   |
|--|---|
| Aspect   | pâte  |
| Couleur  | blanc   |
| Odeur  | Aromatique  |
| Seuil olfactif   | donnée non disponible   |
| pH   | Neutral   |
| point de fusion/point de congélation (°C)                  | -30.6   |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C) | 145   |
| Point d'éclair   | 28  |
| Taux d'évaporation   | donnée non disponible   |
| Inflammabilité (solide, gaz)                               | donnée non disponible   |
| Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité          |   |
| Limites supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité       | 6.1   |
| Limites inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité       | 1.1   |
| Pression de vapeur   | 5,0 mmHg @ 68 °F / 20 °C  |
| Densité de vapeur  | Plus lourd que l'air. Les vapeurs qui se dégagent de ce produit auront tendance à se déposer et s'accumuler au niveau du sol. |
| Densité relative   | 1,06  |
| Solubilité(s)  | donnée non disponible   |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                      | 1.36  |
| Température d'autoinflammabilité                           | 490   |
| Température de décomposition                               | donnée non disponible   |
| Viscosité  | 60,000 - 78,000   |
| Propriétés explosives                                      | donnée non disponible   |
| Propriétés comburantes                                     | donnée non disponible   |
| 9.2 Autres informations                                    | donnée non disponible   |

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

---

10.1 Réactivité donnée non disponible

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 6

|  |   |
|--|---|
| <b>10.2 Stabilité chimique</b>                   | Stable dans des conditions normales.                                  |
| <b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b> | donnée non disponible   |
| <b>10.4 Conditions à éviter</b>                  | Contamination   |
| <b>10.5 Matières incompatibles</b>               | Peroxydes; Acides forts; Agents oxydant forts                         |
| <b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>  | Gaz carbonique Oxyde de carbone Anhydride phthalique<br>Hydrocarbures |

## SECTION 11: Informations toxicologiques

---

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosif/irritant pour la peau

|    |         |
|----|---------|
| pH | Neutral |
|----|---------|

La classification est basée sur le pH et les éléments énumérés à l'article 3.

#### Des lésions oculaires graves ou d'irritation

|    |         |
|----|---------|
| pH | Neutral |
|----|---------|

La classification est basée sur le pH et les éléments énumérés à l'article 3.

#### Sensibilisation respiratoire/ cutanée

EUH208 - Contient . Peut produire une réaction allergique.

Classification a été basée sur l'information toxicologique des composants dans la section 3.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### STOT - Exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### STOT - Exposition répétée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## SECTION 12: Informations écologiques

---

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 6

**12.1 Toxicité** donnée non disponible

## Données sur l'écotoxicité

| Chemical Name    | Numéro CAS | Toxicité pour Crustacés CE50           | Toxicité pour les algues CEr50 | Toxicité pour le poisson CL50     |
|------------------|------------|--|--------------------------------|-----------------------------------|
| Titanium dioxide | 13463-67-7 | Aquatic EC50 (48h) Daphnée > 1000 ml/l |                                | CL 50 Aquatique (96h) > 1000 MG/L |

**12.2 Persistance et dégradabilité** donnée non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée

**12.4 Mobilité dans le sol** donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB** donnée non disponible

**12.6 Autres effets néfastes** donnée non disponible

**12.7. Informations Complémentaires** donnée non disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

---

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Description des déchets pour produit utilisé** Le produit utilisé ou mis au rebut est un déchet dangereux.

**Méthodes d'élimination** Eliminer par incinération en respectant les lois en vigueur au niveau de la localité, de l'état et au niveau fédéral et provincial.

**Code d'élimination des déchets (s) (européenne du catalogue des déchets)** W080111

## SECTION 14: Informations relatives au transport

---

### Transport terrestre:

**14.1 Numéro ONU:** UN3269  
**14.2 Nom d'expédition des Nations unies:** POLYESTER RESIN KIT  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4 Groupe d'emballage:** III

### Transport aérien:



# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 6

14.1 Numéro ONU: UN3269  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies: POLYESTER RESIN KIT  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: 3  
14.4 Groupe d'emballage: III

## Transport par mer:

14.1 Numéro ONU: UN3269  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies: POLYESTER RESIN KIT  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: 3  
14.4 Groupe d'emballage: III  
14.5 Dangers pour l'environnement: aucun  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: donnée non disponible  
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: donnée non disponible

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Nom chimique                 | EINECS | SVHC |
|------------------------------|--------|------|
| Styrene                      | Y      | N    |
| Acid anhydride               | Y      | N    |
| Ethylene Glycol phenyl ether | Y      | N    |
| Methanol                     | Y      | N    |
| 1,4-Naphthoquinone           | Y      | N    |
| Hydroquinone                 | Y      | N    |
| Styrene Oxide                | Y      | N    |
| p-Toluidene                  | Y      | N    |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: donnée non disponible

## SECTION 16: Autres informations

Date de révision:

Abréviations clés ou acronymes utilisés: donnée non disponible

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 6

## Références et sources de documentation pour les données clés:

donnée non disponible

## Liste du texte complet des Positions H en section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
H301 - Toxique en cas d'ingestion.  
H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
H311 - Toxique par contact cutané.  
H312 - Nocif par contact cutané.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H331 - Toxique par inhalation.  
H332 - Nocif par inhalation.  
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
H350 - Peut provoquer le cancer.  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.  
H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes.  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils de prudence

### Prévention

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.  
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant.  
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 6

|                    |  |
|--------------------|--|
|                    | <p>aérosols.</p> <p>P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.</p> <p>P264 - Se laver soigneusement après manipulation.</p> <p>P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P284 - Porter un équipement de protection respiratoire.</p>  |
| <b>Réponse</b>     | <p>P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.</p> <p>P304+P341 - EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P307+P311 - EN CAS d'exposition: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p> <p>P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P321 - Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).</p> <p>P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P342+P311 - En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> |
| <b>Stockage</b>    | <p>P370+P378 - En cas d'incendie: utiliser ... pour l'extinction.</p> <p>P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p> <p>P405 - Garder sous clef.</p>  |
| <b>élimination</b> | <p>P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale pour les déchets dangereux.</p>   |

AVIS: Les informations les présentes est considérée comme étant correctes à la date de publication de sources, qui sont considérées comme exactes et fiables. Comme il ne est pas possible de prévoir toutes les circonstances d'utilisation, les bénéficiaires sont priés de vérifier, à l'avance de nécessité, que l'information est

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 6

courante, applicable et adaptée à leur situation